

- armes non interdites sur son plateau continental; et
- c) le traité ne saurait être interprété comme limitant d'une façon quelconque le droit de l'État côtier de procéder à une inspection et d'effectuer le retrait de toutes armes étrangères ou éléments ou systèmes d'armes qui se trouveraient sur son plateau continental.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué que le traité ne confirme ni ne contarie la position de tout État partie au traité sur l'une quelconque de ces questions, mais qu'il a été jugé souhaitable de préciser le point de vue canadien par écrit au moment de la ratification.

Le traité entre maintenant en vigueur, ayant été ratifié par 22 gouvernements, y compris les gouvernements dépositaires (Grande-Bretagne, États-Unis et URSS). Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voit en cet événement une étape majeure dans la voie longue et difficile qui doit conduire à la mise en place d'un système global de contrôle des armes et de désarmement. Il a fait observer notamment que les parties au Traité de contrôle des armes au fond des mers sont résolues, comme l'affirme le préambule au traité, à poursuivre les négociations en vue d'autres mesures de ce genre concernant les 75 p. 100 de la surface terrestre que recouvrent les mers et les océans du monde.

## PROJET CANADO-AMÉRICAIN DE RADAR OUTRE-HORIZON

Le Canada et les États-Unis entreprendront conjointement cet été une évaluation du radar outre-horizon. L'essai doit se faire à partir de Hall Beach, dans la presqu'île Melville, qui se trouve dans la zone canadienne des aurores polaires.

Ce projet, appelé Polar Cap III, sera dirigé par le Conseil de recherches pour la Défense (CRD) en collaboration avec la *United States Air Force*.

L'implantation à Hall Beach du radar et de son récepteur, tous deux fournis par la USAF, doit commencer ce mois-ci. Simultanément, le CRD doit établir un second poste récepteur radar à Cambridge Bay, sur l'île Victoria, soit 550 milles à l'ouest du premier. Les essais qui doivent se terminer en août 1973 commenceront en octobre, lorsque les deux installations auront été mises à l'épreuve.

Le radar outre-horizon peut repérer des objets au moyen de la réflexion des ondes radar par les couches de l'ionosphère, qui se situe entre 60 et 160 milles au-dessus de la surface terrestre. Toutefois, l'efficacité de ce radar est parfois réduite du fait des fluctuations qui se produisent dans l'ionosphère. Il faut donc obtenir d'autres données avant de pouvoir évaluer l'utilité opérationnelle et le rapport coût-efficacité du radar outre-horizon dans les latitudes polaires.

Puisque ce radar sera installé tout à fait au sud de l'île Baffin, il se trouvera à un endroit idéal pour

observer les vols transarctiques. Grâce à ce radar outre-horizon implanté dans l'Arctique canadien, on sera en mesure d'obtenir les renseignements les plus complets sur ces "cibles".

Le radar de Hall Beach pourra donc "balayer" une vaste région de l'Arctique et le récepteur pourra capter les rayons réfléchis par les "cibles". L'installation d'un second récepteur par les Canadiens à Cambridge Bay augmentera la capacité de détection de l'installation en fournissant des renseignements provenant de deux sources, au lieu d'une seule.

Il est possible que des radiophares télécommandés soient installés à certains endroits de l'Extrême-Nord afin de simuler des cibles et d'éprouver le radar. Ces radiophares, fabriqués par les Américains, seraient installés par les Canadiens.

Le Centre des recherches sur les communications du ministère des Communications sera chargé d'effectuer les travaux en vertu d'un contrat passé par le Conseil de recherches pour la Défense. Les Forces armées canadiennes apporteront aussi leur concours au projet. Cinq organismes américains et divers entrepreneurs collaboreront au projet de la USAF à Hall Beach, dont le coût s'élèvera à près de huit millions de dollars. La contribution globale du Canada, à partir de la planification initiale jusqu'à la phase finale où l'on commencera à traiter les données, sera légèrement inférieure à un million de dollars.

## LES JEUNES À STRATFORD

L'expérience d'abord tentée en 1958 dans le cadre du Festival de Stratford d'organiser des représentations spéciales à l'intention des étudiants s'est révélée la manifestation la plus fascinante de la saison annuelle. En 1958, quelque 5,694 étudiants d'écoles secondaires ont assisté à six représentations au cours de la période qui leur avait été réservée. En 1971, des jeunes venus de tous les coins de l'Ontario, du Québec, ainsi que du Michigan, de New York et de l'Ohio ont porté ce nombre à 82,831. Ils arrivent par autobus, par train et dans des voitures particulières pour approfondir les pièces de Shakespeare comme elles devraient être étudiées, c'est-à-dire, au théâtre. Outre le fait d'assister à une pièce à prix réduit, ils bénéficient d'une prime qui n'est pas offerte aux spectateurs réguliers: après le spectacle, l'une des vedettes leur adresse la parole de façon impromptue, et ils ont alors le loisir de lui poser des questions.

Au cours de la saison 1972, les matinées d'étudiants se sont poursuivies pendant deux semaines, en mai, avant l'ouverture officielle et reprendront pendant six semaines, du 11 septembre au 21 octobre, le public étant alors admis le samedi soir. Les pièces de la présente saison, montées à l'intention des étudiants, sont les suivantes: *As You Like it*, *Lorenzaccio* et *King Lear*.